

## Décision de Madame la Présidente

### **047-2023 - COMMANDE PUBLIQUE - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reprise en régie de l'exploitation du méthaniseur, sa remise en état et l'optimisation de son fonctionnement**

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2022,

Considérant la nécessité de consulter pour désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la reprise en régie de l'exploitation du méthaniseur, sa remise en état et l'optimisation de son fonctionnement.

Vu le rapport d'analyse des offres et la décision favorable de la commission d'appel d'offres du 23 juin 2023,

**Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance :**

**ACCEPTE de signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reprise en régie de l'exploitation du méthaniseur, sa remise en état et l'optimisation de son fonctionnement, avec :**

**>le groupement d'entreprises ELEANOR CONSULTING / URBAN CONSEIL (69 000 LYON) pour un montant de 105 370,00€ HT.**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Publier, le 11 juillet 2023



**Josiane LEI**

Présidente de la Communauté de Communes  
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance

Maire d'EVIAN-LES-BAINS

Conseillère départementale du Canton d'Évian

Reçu en Sous-Préfecture, le

11 juillet 2023

Mise en ligne le

13 juillet 2023